

# HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU  
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2016 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, mesdames Julie Thibodeau, Émile Martel et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

## **OUVERTURE DE LA SESSION**

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre et de la session extraordinaire du 15 décembre 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

## **AFFAIRES COMMENCÉES :**

- 4) Travaux supplémentaires hôtel de ville / porte d'entrée.
- 5) Adoption du règlement 301-16 ayant pour objet de fixer les diverses compensations, taxes et tarifications exigibles pour l'année 2016.
- 6) Renouvellement de la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2016.
- 7) Renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2016.

## **AFFAIRES NOUVELLES :**

- 8) Correspondance.
  - Rapport Sûreté du Québec décembre 2015.
  - Résolution municipalité d'Amherst (programme entretien route verte).
- 9) Autorisation de paiement des dépenses incompressibles.
- 10) Adhésion à la COMBEQ pour l'année 2016 (373.67\$).
- 11) Demande d'autorisation pour l'inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à des formations.
- 12) Autorisation de participation à la rencontre du 19 janvier dans le cadre du programme Je pARTicipe.
- 13) Adoption du nouvel organigramme du service incendie Huberdeau / Montcalm.
- 14) Radiation de M. Urbain Hodonou et M. Marc-Antoine Lapointe de la brigade incendie.
- 15) Adoption du budget incendie servant de base pour la tarification 2016 (174 000\$).
- 16) Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.
- 17) Démission de M. Dominique Provost en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme et nomination de Mme Michèle Bisson en remplacement de celui-ci.
- 18) Demande d'adhésion de la FADOQ 75\$.
- 19) Demande de don pour le parrainage d'une famille syrienne.
- 20) Dépôt du règlement(2015)-100-19 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois.
- 21) Panneau hôtel de ville et bibliothèque.

- 22) Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Gabriel Dagenais et Louis Laurier.
- 23) Déplacement Carole Lachance, CRSBP 13 janvier 2016.
- 24) Demande de subvention ski de fond 2016.
- 25) Inauguration de la salle municipale.
- 26) Tapis (patinoire).
- 27) Varia : a) Guignolée  
b) Drapeau du Canada  
c) Babillard bibliothèque
- 28) Période de questions.
- 29) Levée de la session.

**RÉSOLUTION 01-16**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout des sujets a), b) et c) inscrits au point varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 02-16**  
**RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup>**  
**DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15**  
**DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture des procès-verbaux de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et de la session extraordinaire du 15 décembre 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et le procès-verbal du 15 décembre soient adoptés tel que rédigés.

Résolutions 230-15 à 264-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 03-16**  
**RATIFICATION DES DÉBOURSÉS**

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 7034 à 7113 inclusivement, pour un montant de 254 177.18\$ et des comptes à payer au 12/01/2016 au montant de 19 232.19\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 3261 à 3300 inclusivement pour un montant de 17 480.04\$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

---

Karine Maurice-Trudel  
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

**RÉSOLUTION 04-16**  
**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES HÔTEL DE VILLE / PORTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que suite à l'analyse des 2 propositions reçues pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle porte d'entrée à l'hôtel de ville, la soumission de Vitrierie Pilon soit retenue, cette porte étant de meilleure qualité et comprenant le changement de l'imposte, lequel n'est pas inclus dans la proposition de Construction Telmosse.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix taxes en sus</b>
Construction Telmosse	10 401.75\$
Vitrierie Pilon inc.	10 650.00\$

Qu'autorisation soit donnée, à la directrice générale de faire installer une clenche pour une barre panique Dorma avec serrure à clé contrôlée Assa pour bec à canne sur la barre panique de la porte donnant accès au 2<sup>ième</sup> étage, selon le prix soumis par Serrurier Magic au montant de 750\$ plus taxes.

Les fonds nécessaires à ces travaux seront pris à même le règlement d'emprunt pour la réfection de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 05-16**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301-16 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATIONS EXIGIBLES POUR L'ANNÉE 2016**

**ATTENDU QUE** le code municipal et la loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications ainsi que les modalités applicables à ces taxes doivent être fixés par règlement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 1er décembre 2015;

**ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**ATTENDU QUE** la personne qui préside la séance mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxes, compensations et tarifications ainsi que les modalités d'application de celles-ci pour l'année 2016.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'un règlement numéro 300-16 soit et est adopté et qu'il soit décrété comme suit :

### **ARTICLE 1 : Tarification service d'aqueduc**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir au service d'aqueduc pour l'année 2016 aux taux ci-après établis:

LOGEMENT :	120.00\$
BÂTIMENT AUTRE :	120.00\$
SEMI-COMMERCIAL	
SALON LYNE :	370.00\$ (120.00\$ résidence 250.00\$ commerce)
COMMERCES :	250.00\$
HÔTEL :	400.00\$
BAR :	400.00\$
SALON D'ARGENTEUIL :	400.00\$

Tout propriétaire d'un bâtiment imposable qui est desservi par le réseau d'aqueduc municipal utilisant ou non le service se doit de payer le tarif applicable à celui-ci pour l'année entière;

### **ARTICLE 2 : Tarification service de transport et de collecte des ordures**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir au service de transport, de collecte et de disposition des ordures pour l'année 2016 et est fixée à 143.51\$/porte. Tout propriétaire d'un bâtiment imposable desservi par le service utilisant ou non le service se doit de payer le tarif applicable à celui-ci. Le montant de la tarification pour le service d'ordures sera chargé selon la date effective d'occupation fixée par la MRC des Laurentides. Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 3 : Tarification quote-part MRC**

Il sera imposé pour l'année 2016 pour chaque dossier imposable porté au rôle d'évaluation un tarif annuel de 80.54\$ afin de financer la quote-part payable à la MRC des Laurentides, en excluant la quote-part relative aux matières résiduelles (ordures). Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 4 : Tarification service incendie et de premiers répondants**

Une tarification annuelle est imposée pour pourvoir aux services incendie et de premiers répondants pour l'année 2016 sont fixés comme suit :

Sur chaque fiche imposable comportant une évaluation de bâtiment : 152.00\$

Sur chaque fiche imposable comportant une évaluation de terrain seulement : 59.79\$

Le montant de la tarification pour le service incendie et de premiers répondants sera chargé selon la date effective d'occupation fixée par la MRC des Laurentides. Le même tarif est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 5 : Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale destinée à pourvoir aux activités financières de fonctionnement sera imposée pour l'année 2016 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est fixée à .6980\$ du cent dollars d'évaluation. La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 6 : Taxe foncière emprunt camion incendie**

Une taxe foncière spéciale destinée à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif au règlement d'emprunt numéro 216-04 pour l'achat d'un camion incendie sera imposée pour l'année 2016 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est fixée à .0188\$ du cent dollars d'évaluation. La même taxe est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 7 : Taxe foncière emprunt équipement voirie**

Une taxe foncière spéciale destinée à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif au règlement d'emprunt numéro 241-08 pour l'achat d'équipement pour le service de voirie/chemin-hiver sera imposée pour l'année 2016 sur chaque immeuble imposable porté au rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est fixée à .0473\$ du cent dollars d'évaluation. La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 8 : Taxe et compensations emprunt service d'aqueduc**

Une taxe foncière spéciale et des compensations destinées à pourvoir au remboursement de la dette (capital et intérêts) relatif aux règlements d'emprunts aqueduc numéros 213-04, 220-05 et 224-06 seront imposées telles que décrites dans les règlements ci-haut mentionnés pour l'année 2016 aux taux ci-après établis :

Selon l'article 5: compensation égale par immeuble : 52.71\$

Selon l'article 6: taxation selon la valeur : 0.0187\$/100\$ d'évaluation

Selon l'article 7: compensation par catégories d'immeubles : 40.79\$

Selon l'article 8: taxation pour la part relative aux immeubles non imposables est de : .0039\$/100\$ d'évaluation

La même tarification est applicable pour les exploitations agricoles;

### **ARTICLE 9 : Compensation immeubles non imposables, article 204-10**

Une compensation pour services municipaux pour l'année 2016 est imposée aux propriétaires d'immeubles visés par l'article 204 paragraphe 10 et est fixée à .60\$ du cent dollars d'évaluation, le tout conformément à l'article 205.1 de la loi sur la fiscalité municipale.

### **ARTICLE 10 : Compensation immeubles non imposables, article 204-12**

Une compensation pour services municipaux pour l'année 2016 est imposée aux propriétaires d'immeubles visés par l'article 204 paragraphe 12 et est fixée à .7680\$ du cent dollars d'évaluation du terrain, le tout conformément à l'article 205.1 de la loi sur la fiscalité municipale.

### **ARTICLE 11 : Compensation assimilée à la taxe foncière**

Toutes compensations et tarifications exigées en vertu du présent règlement sont assimilées à la taxe foncière imposée sur celui-ci;

### **ARTICLE 12 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 06-16**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016, pour madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, au montant de 843.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 07-16**  
**RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'assurance de la municipalité pour l'année 2016 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 24 528\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 08-16**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que le conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement, de repas, des salaires et des remises s'y rattachant ainsi que le paiement des factures concernant la fourniture de biens et services suivants, dès réception des factures, afin d'éviter de payer des frais d'intérêts et de retard :

- Rémunération
- Frais de déplacement, d'hébergement et de repas
- Remise gouvernementale, Sûreté du Québec, pension alimentaire, etc.
- Remise assurance collective, régime de retraite
- Location d'appareil postal et de toilette chimique
- Avis public
- Système d'alarme
- Électricité
- Téléphone et service de télécommunication
- Frais de formation
- Quote-Part MRC, régie, cour municipale
- Analyses d'eau
- Contrôle des chiens errants et frais d'euthanasie
- Essence et huile à chauffage
- Sel à glace
- Remboursements de taxes
- Mutuelle de prévention
- Contrat de services (déneigement, aménagement paysage, ent. h. de ville, etc.)
- Frais de location et d'entretien photocopieur
- Entente intermunicipale (incendie et premier répondant, collecte et transport des matières résiduelles, etc.)
- Timbres
- Frais de transport Dicom

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 09-16**  
**ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil municipal autorise l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2016, pour madame Isabel Leroux, officier municipal en bâtiment et en environnement, au montant de 325.00\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 10-16**  
**FORMATIONS OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN**  
**ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Qu'autorisation est donnée à Mme Isabel Leroux, officier en bâtiment de participer aux formations suivantes :

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q 2, R.22) à St-Jérôme les 4 et 5 février 2016.
- Les mystères du lotissement et des avis de motion à Mont-Laurier le 11 mai 2016.
- Le zonage agricole à Gatineau les 12 et 13 septembre 2016.
- L'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter à Joliette le 10 février 2016.
- Atelier de perfectionnement sur le règlement Q 2, R.22 : la lecture des plans et les demandes de permis à St-Jérôme le 14 septembre 2016.

Les frais de repas et de déplacements sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 11-16**  
**AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA RENCONTRE DANS LE**  
**CADRE DU PROGRAMME JE PARTICIPE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Mme Danielle Hébert, conseillère, est autorisée à participer à la rencontre dans le cadre du programme je pARTicipe qui aura lieu le 19 janvier 2016, à St-Faustin-Lac-Carré (MRC des Laurentides), les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

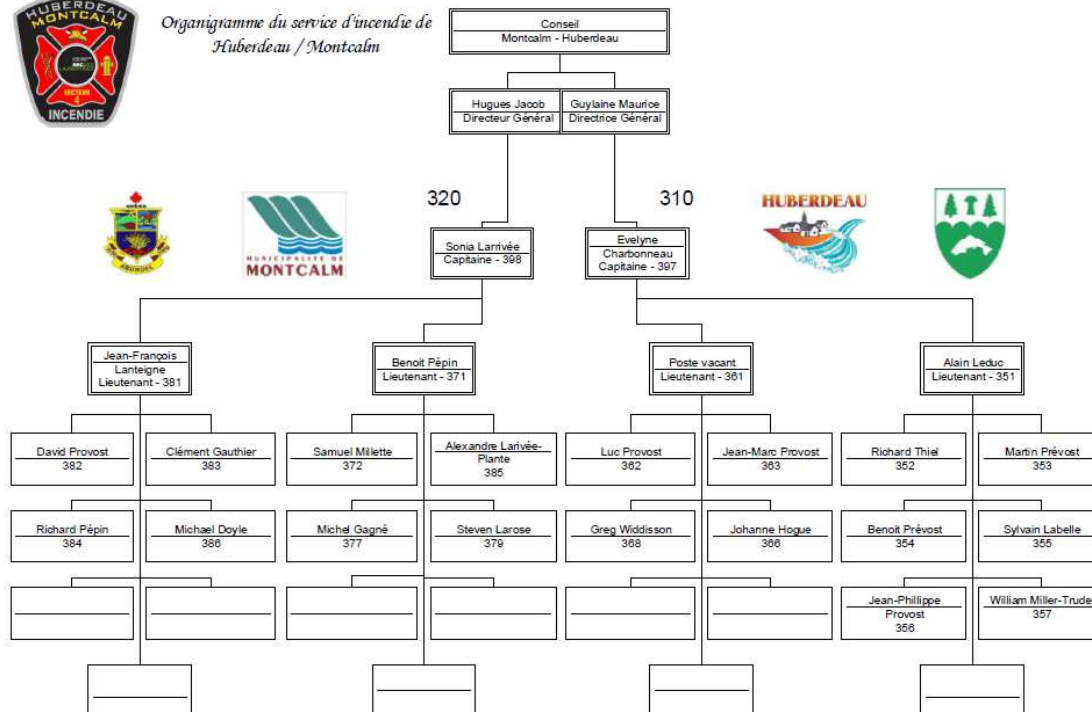
**RÉSOLUTION 12-16**  
**ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU SERVICE INCENDIE**  
**HUBERDEAU-MONTCALM**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

D'adopter le nouvel organigramme du service de protection contre l'incendie Huberdeau-Montcalm, version du 9 décembre 2015.



Organigramme du service d'incendie de  
Huberdeau / Montcalm



SI Huberdeau / Montcalm.vsd  
2015/12/09

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 13-16**

#### **RADIATION DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL ATTITRÉS À LA CASERNE DE MONTCALM**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Urbain Hodonou ainsi que monsieur Marc-Antoine Lapointe ne démontrent plus d'intérêt, de par leurs absences fréquentes et continues dans la dernière année aux pratiques, interventions et activités du service incendie Huberdeau et Montcalm;

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu.

De mettre fin à l'emploi de monsieur Urbain Hodonou et de monsieur Marc-Antoine Lapointe, en tant que pompiers à temps partiel attitrés à la caserne de Montcalm.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 14-16**

#### **ADOPTION DU BUDGET INCENDIE SERVANT DE BASE RELATIVEMENT AU MODE DE TARIFICATION EU ÉGARD À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, conclue par les municipalités de Montcalm, d'Arundel, d'Huberdeau et la ville de Barkmere, telle qu'amendée, stipule que :

« Pour les années subséquentes, 2013, et suivantes : le montant du budget servant de base sera établi par le comité intermunicipal. Ce budget devra être approuvé par une résolution de chacun des conseils municipaux, laquelle devra être adoptée en novembre de chaque année et transmise en copie conforme à chacune des municipalités participantes à l'entente. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;



Que le conseil confirme son approbation du budget servant de base de répartition pour l'année 2016, lequel est établi à 174 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 15-16**

#### **ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités d'Amherst, Arundel, Huberdeau, Lac-Supérieur, La Conception, La Minerve, Montcalm et Saint-Fautin-Lac-Carré ;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu ;

Que le conseil municipal de la municipalité d'Huberdeau autorise la conclusion de l'entente annexée à la présente, et relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie et prévoyant la création de la régie intermunicipale.

Que le conseil autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau accepte que la municipalité de Montcalm représente le groupe de municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 16-16**

#### **DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Provost a remis sa démission en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE madame Michèle Bisson nous a fait part de son intérêt à prendre la place de monsieur Provost en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu;

Que la démission de monsieur Dominique Provost en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme soit acceptée et que madame Michèle Bisson soit nommée en remplacement de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **RÉSOLUTION 17-16**

#### **DEMANDE D'ADHÉSION DE LA FADOQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la demande d'adhésion de la FADOQ des Laurentides soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 18-16**  
**DEMANDE DE DON POUR LE PARRAINAGE D'UNE FAMILLE SYRIENNE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la demande de don de la paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'en-Haut, pour le parrainage d'une famille syrienne soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 19-16**  
**DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2015)-100-19 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

Il est proposé par madame la conseillère Danielle Hébert et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement (2015)-100-18 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à la mixité des usages du noyau villageois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 20-16**  
**PANNEAU HÔTEL DE VILLE/BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que madame Danielle Hébert est mandatée pour s'occuper de l'octroi du contrat pour la fabrication et l'installation d'un panneau identifiant l'hôtel de ville et la bibliothèque, un budget maximum de 2 000\$ est accordé pour ce projet.

Les fonds nécessaires à ces travaux seront pris à même le règlement d'emprunt pour la réfection de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 21-16**  
**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que le conseil confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de monsieur Gabriel Dagenais et monsieur Louis Laurier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**RÉSOLUTION 22-16**  
**DÉPLACEMENT CRSBP**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que madame Carole Lachance, responsable de la bibliothèque d'Huberdeau, soit autorisée à se rendre à la bibliothèque centrale à Ste-Agathe-des-Monts le 13 janvier 2016, ces frais de déplacement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 23-16**

#### **DEMANDE DE DON DU COMITÉ DES LOISIRS/ENTRETIEN DES PISTES DE SKI DE FOND ET RAQUETTES – SAISON 2015-2016**

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau avait demandé en 2014 une subvention afin de contribuer à l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QU'en 2014 il avait été prévu d'accorder un montant de subvention de 4 000\$ au Comité des Loisirs d'Huberdeau;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau a transmis la charge à la municipalité de s'occuper du camp de jour pour l'année 2016;

ATTENDU QUE de ce fait la municipalité doit assumer de nouvelles charges financières et par le fait même se doit de revoir à la baisse le montant de subvention devant être accordée pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes pour 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que la résolution numéro 228-14 soit abrogée.

Qu'un montant de subvention de 2 000\$ soit accordé au Comité des Loisirs d'Huberdeau pour l'entretien des sentiers de ski de fond et de raquettes pour 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 24-16**

#### **INAUGURATION DE LA SALLE MUNICIPALE**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que Monsieur Jean-François Perrier est mandaté pour s'occuper de commander des bouchées ainsi que le vin pour 100 personnes, dans le cadre du 4 à 7 pour l'inauguration de la salle municipale qui aura lieu le 30 janvier prochain.

Le Service de Traiteur, Carole Leggett, préparera les bouchées au coût de 8.95\$ par personne plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **RÉSOLUTION 25-16**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Guyline Maurice,  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Évelyne Charbonneau,  
Mairesse.